REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
Le Secrétaire Permanent
Porte-Parole

COMMUNIQUE DE SERVICE N° 26 /DB/2026 RELATIF A LA FORMATION DES JUGES POUR ENFANTS

Il est porté à la connaissance des magistrats qui ont opté pour être juges du tribunal pour enfants qu'une formation sera organisée à leur intention au courant du mois de décembre 2026.

À cet effet, ils sont tenus d'opérer le choix entre Lubumbashi et Kinshasa, les deux sites retenus pour cette formation.

Un délai de 72 heures, à dater de la publication du présent communiqué, leur est imparti pour faire parvenir leur choix au Secrétariat permanent du Conseil supérieur de la magistrature par les canaux habituels à savoir : courrier électronique csmsecretariatpermanent@gmail.com, numéros WhatsApp +243 823 360 567; +243 801 440 028 ou courrier normal.

Fait à Kinshasa, le 25 NOV 2026

Le Secrétaire permanent du Conseil supérieur de la magistrature

Télesphore NDUBA KILIMA
Conseiller à la Cour de cassation

5ème et 7ème étages, Immeuble Likasi, Place le Royal, croisement des avenues Kalume et Lubefu à Kinshasa/ Gombe
E-mail : csmsecretariatpermanent@gmail.com, Site web : www.csm-rdc.cd
Tél: 0999994899, 08014490090, 0823344365, 0999993499